



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE SUR  
LES TRAVAUX DE SA TREIZIÈME SESSION (PREMIÈRE PARTIE),  
LYON, 11-15 SEPTEMBRE 2000**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour) .....	1 – 4	5
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour) .....	5 – 7	5
A. Adoption de l'ordre du jour .....	5 – 6	5
B. Organisation des travaux de la session .....	7	7
III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3 DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 3 de l'ordre du jour) .....	8 – 12	7
QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 4 de l'ordre du jour) .....	8 – 12	7
IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 5 de l'ordre du jour) .....	13 – 16	8

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE DE LA PHASE PILOTE (Point 6 de l'ordre du jour) .....	17 – 19	9
VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17 DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 7 de l'ordre du jour) .....	20 – 23	9
VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (Point 8 de l'ordre du jour) .....	24 – 27	10
A. Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I) .....		10
B. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique (Point 8 b) de l'ordre du jour).....	24 – 27	10
VIII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION : DONNÉES DES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 1990 À 1998 (Point 9 de l'ordre du jour) .....	28 – 31	11
IX. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 10 de l'ordre du jour) .....	32 – 37	11
A. Fourniture d'un appui financier et technique .....	32 – 35	11
B. Rapport de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts .....	36	12
C. Deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention .....	37	12
X. MÉCANISME FINANCIER (Point 11 de l'ordre du jour) .....	38 – 45	12
A. Appui au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat.....	38 – 40	12

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties .....	41	13
C. Autres questions.....	42 – 45	13
XI. LIEU DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES (Point 12 de l'ordre du jour) .....	46 – 50	13
XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 13 de l'ordre du jour) .....	51 – 63	14
A. Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions .....	51 – 55	14
B. Rapports financiers vérifiés, 1998-1999 .....		15
C. Résultats financiers provisoires pour 2000 .....	56 – 58	15
D. Application de l'Accord de siège .....	59 – 61	15
E. Coopération avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification .....	62 – 63	16
XIII. QUESTIONS DIVERSES (Point 14 de l'ordre du jour) .....	64 – 65	16
XIV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 15 de l'ordre du jour) .....	66 – 68	17
XV. CLÔTURE DE LA SESSION.....	69 – 72	17

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)Annexes

	<u>Page</u>
I. Projet de décision à examiner par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à la deuxième partie de sa treizième session. Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier..	18
II. Projet de décision destiné à être examiné par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre à la deuxième partie de sa treizième session. Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions.....	21
III. Groupe de travail commun sur le respect des dispositions : Rapport sur ses travaux durant la première partie de la treizième session des organes subsidiaires...	22
IV. Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à la première partie de sa treizième session .....	23

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première partie de la treizième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a eu lieu au Palais des Congrès à Lyon (France) du 11 au 15 septembre 2000.
2. L'ouverture de la session a été précédée d'une cérémonie d'accueil. M. Jan Szyszko, Président de la Conférence des Parties, a souhaité la bienvenue aux délégués. M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif, M. Lionel Jospin, Premier Ministre de la France, et M. Raymond Barre, Maire de Lyon, ont prononcé des allocutions. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Jean Ripert, le premier Président du Comité intergouvernemental de négociation de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du professeur Zhong Shukong, Conseiller principal pour l'environnement au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine.
3. Le Président du SBI, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) a ouvert la session officielle le 11 septembre. Il a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et aux observateurs qui participaient à la session. Il a noté que, au cours des négociations de cette année, et notamment pendant la semaine de réunions informelles ayant précédé la treizième session, les Parties étaient parvenues à mieux cibler le processus de négociation et à préciser les priorités. Il a déclaré que la Convention avait reçu au total 184 instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion et que le nombre des ratifications ou adhésions au Protocole de Kyoto s'élevait à 23. Six nouveaux instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion au Protocole de Kyoto ont été reçus au cours de la session, ce qui a porté leur nombre total à 29.
4. À la 2ème séance, tenue conjointement avec l'Organe subsidiaire du Conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 11 septembre 2000, des allocutions ont été prononcées par Mme Margot Wallström, Commissaire chargée de l'environnement à la Commission européenne, et Mme Dominique Voynet, Ministre française de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Des déclarations d'ordre général ont été faites par les représentants de 11 Parties dont l'un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. À la 1ère séance, le 11 septembre, le SBI a examiné l'ordre du jour provisoire présenté dans le document FCCC/SBI/2000/6.
6. Le SBI a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. Ouverture de la session
  2. Questions d'organisation :

- a) Adoption de l'ordre du jour
- b) Organisation des travaux de la session
3. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)
4. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
5. Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto
6. Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote
7. Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto
8. Renforcement des capacités :
  - a) Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I)
  - b) Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique
9. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention : données des inventaires de gaz à effet de serre de 1990 à 1998
10. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
  - a) Fourniture d'un appui financier et technique
  - b) Rapport de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts
  - c) Deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
11. Mécanisme financier :
  - a) Appui au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat
  - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties
  - c) Autres questions
12. Lieu de la septième session de la Conférence des Parties
13. Questions administratives et financières :
  - a) Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions
  - b) Rapports financiers vérifiés 1998-1999

- c) Rapport intérimaire pour 2000
  - d) Application de l'Accord de siège
14. Questions diverses
15. Rapport sur les travaux de la session.

**B. Organisation des travaux de la session**  
(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné cette question à sa 1<sup>ère</sup> séance, le 11 septembre. Il était saisi du projet de calendrier de travail reproduit dans l'annexe II au document FCCC/SBI/2000/6. Le Président a indiqué que ce calendrier provisoire devrait servir de guide mais qu'il serait nécessaire de l'adapter en fonction de l'avancement des travaux.

**III. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4  
DE LA CONVENTION (DÉCISION 3/CP.3 ET PARAGRAPHE 3  
DE L'ARTICLE 2 ET PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3  
DU PROTOCOLE DE KYOTO)**  
(Point 3 de l'ordre du jour)

**QUESTIONS RELATIVES AU PARAGRAPHE 14 DE L'ARTICLE 3  
DU PROTOCOLE DE KYOTO**  
(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

8. Le SBI a examiné ces questions en même temps à ses 2<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 11 et 15 septembre. Il était saisi du document FCCC/SB/2000/5 et Corr.1.

9. Des déclarations ont été faites par les représentants de 12 Parties, dont un a parlé au nom du groupe des pays les moins avancés, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, et un autre encore au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

10. À la 2<sup>ème</sup> séance, tenue conjointement avec le SBSTA le 11 septembre, M. Bo Kjellén (Suède) et M. Abdulmuhsen Al-Sunaid (Arabie saoudite) ont rendu compte des réunions informelles sur ces points qu'ils avaient présidées la semaine précédente à la demande des présidents des organes subsidiaires.

11. Également à la 2<sup>ème</sup> séance, les organes subsidiaires ont décidé de confier l'examen de ces questions à un groupe de contact commun. Leurs présidents ont désigné M. Kjellén et, en l'absence de M. Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), M. Al-Sunaid, pour coprésider ce groupe de contact.

## 2. Conclusions

12. À leur séance conjointe du 15 septembre, après avoir examiné une proposition des présidents, le SBI et le SBSTA ont adopté les conclusions ci-après :

a) Les organes subsidiaires ont décidé d'examiner plus avant le texte présenté dans le document FCCC/SBI/2000/10/Add.1 à la deuxième partie de leur treizième session. Ce texte est soumis sans préjuger la question de savoir si un ou deux projets de décision sur les points 3 et 4 de l'ordre du jour seront recommandés à la Conférence des Parties;

b) Les organes subsidiaires ont invité leurs présidents à organiser, avec le concours du secrétariat, des consultations sur ces questions entre les deux parties de la session. Ils ont décidé de reprendre les négociations sur les deux points, à la deuxième partie de leur treizième session, sur la base du texte mentionné à l'alinéa a) ci-dessus, en tenant compte des résultats de ces consultations;

c) Comme suite à une déclaration faite par le groupe des pays les moins avancés, les organes subsidiaires ont prié le secrétariat d'organiser un atelier à l'intention de ces pays avant la sixième session de la Conférence des Parties, pour leur permettre d'étudier leur situation, leurs besoins et leurs problèmes particuliers concernant l'adaptation, le renforcement des capacités ainsi que la mise au point et le transfert de technologie, et pour les aider à définir et affiner leur position de façon à faire avancer les négociations à cette session.

## **IV. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

13. Le SBI a examiné cette question à ses 2ème et 5ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 11 et 15 septembre. Il était saisi du document FCCC/SB/2000/7.

14. Des réunions informelles avaient eu lieu la semaine précédente sous la coprésidence de M. Harald Dovland (Norvège), Président du SBSTA, et de M. Tuiloma Neroni Slade (Samoa).

15. À la séance commune du 11 septembre, les présidents ont renvoyé l'examen de la question au Groupe de travail commun sur le respect des dispositions créé en application de la décision 8/CP.4<sup>1</sup>, coprésidé par M. Dovland et M. Slade.

### 2. Conclusions

16. À leur séance commune du 15 septembre, le SBI et le SBSTA ont pris acte du rapport du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions (voir l'annexe III ci-dessous).

---

<sup>1</sup> Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa quatrième session, voir le document FCCC/CP/1998/16/Add.1.

**V. ACTIVITÉS EXÉCUTÉES CONJOINTEMENT DANS LE CADRE  
DE LA PHASE PILOTE**  
(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

17. Le SBI a examiné cette question à ses 2ème et 5ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 11 et 15 septembre. Il était saisi des documents FCCC/SB/2000/6 et Add.1.

18. Des déclarations ont été faites par les représentants de 10 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

2. Conclusions

19. À leur séance commune du 15 septembre, le SBI et le SBSTA ont décidé d'examiner à leur quatorzième session le projet révisé de cadre uniformisé de présentation des rapports, qui figurait dans le document FCCC/SB/2000/6/Add.1.

**VI. MÉCANISMES PRÉVUS AUX ARTICLES 6, 12 ET 17  
DU PROTOCOLE DE KYOTO**  
(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

20. Le SBSTA a examiné cette question à ses 2ème et 5ème séances, tenues conjointement avec le SBI les 11 et 15 septembre. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SB/2000/4 et FCCC/SB/2000/MISC.4 et Add.1, Add.2/Rev.1, Add.2/Rev.1/Corr.1 et Add.3.

21. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

22. À la séance commune du 11 septembre, M. Kok Kee Chow (Malaisie) a rendu compte des réunions informelles qu'il avait présidées sur la question la semaine précédente, à la demande des présidents des organes subsidiaires. Les organes subsidiaires sont convenus d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact commun présidé par M. Kok Kee Chow.

2. Conclusions

23. À leur séance commune du 15 septembre, après avoir examiné une proposition des présidents, les organes subsidiaires ont adopté les conclusions suivantes :

a) Les organes subsidiaires ont examiné la note des présidents publiée sous la cote FCCC/SB/2000/4 et ont pris acte des communications supplémentaires des Parties reproduites dans les documents FCCC/SB/2000/MISC.4 et Add.1 et 2, Add.2/Rev.1, Add.2/Rev.1/Corr.1 et Add.3, ainsi que des autres opinions exprimées par les Parties;

b) Ils ont pris note des progrès de l'exécution du programme de travail sur les mécanismes, exposé dans la décision 7/CP.4;

c) Les organes subsidiaires, rappelant la décision 14/CP.5<sup>2</sup>, ont décidé de renvoyer à la deuxième partie de leur treizième session l'examen de la note de leurs présidents publiée sous la cote FCCC/SBSTA/2000/10/Add.1;

d) Les organes subsidiaires ont invité les présidents à étoffer cette note en consultation avec les Parties, en vue de la deuxième partie de leur treizième session.

## **VII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

(Point 8 de l'ordre du jour)

### **A. Renforcement des capacités dans les pays en développement**

#### **(Parties non visées à l'annexe I)**

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

### **B. Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique**

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

24. Le SBI a examiné ces deux questions en même temps à ses 2ème et 5ème séances, tenues conjointement avec le SBSTA les 11 et 15 septembre. Il était saisi des documents FCCC/SB/2000/8 et FCCC/SB/2000/9.

25. À la séance commune du 11 septembre, le Président du SBI, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a rendu compte des réunions informelles qui avaient eu lieu sous sa présidence la semaine précédente.

26. À la même séance, les organes subsidiaires sont convenus d'examiner les deux points dans le cadre d'un groupe de contact commun coprésidé par M. Ashe et M. Jukka Uosukainen (Finlande).

#### **2. Conclusions**

27. À leur séance commune du 15 septembre, après avoir examiné une proposition des présidents, le SBI et le SBSTA ont décidé d'étudier plus avant, à la deuxième partie de leur treizième session, les projets de décision sur le renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays en transition sur le plan économique (FCCC/SBI/2000/10/Add.3 et FCCC/SBI/2000/10/Add.4, respectivement), en vue d'en recommander l'adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session.

---

<sup>2</sup> Pour le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa cinquième session, voir le document FCCC/CP/1999/6/Add.1.

**VIII. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES  
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION : DONNÉES DES  
INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE DE 1990 À 1998**  
(Point 9 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

28. Le SBI a examiné cette question à sa 3<sup>ème</sup> séance le 12 septembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/11.

29. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont l'un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

30. Le SBI a décidé d'étudier plus avant, à la seconde partie de sa treizième session, les conclusions proposées par le Président sur cette question.

2. Conclusions

31. À la 4<sup>ème</sup> séance le 15 septembre, le SBI a demandé au secrétariat d'étoffer les informations contenues dans le document FCCC/SBI/2000/11 sous forme de graphiques et de tableaux. Ces informations devraient être mises à la disposition de la Conférence des Parties à sa sixième session sans préjudice de la compilation-synthèse ultérieure des communications nationales.

**IX. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES  
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**  
(Point 10 de l'ordre du jour)

**A. Fourniture d'un appui financier et technique**  
(Point 10 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

32. Le SBI a examiné cette question à sa 3<sup>ème</sup> séance le 12 septembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/INF.7.

33. Des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe africain et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

34. À la 3<sup>ème</sup> séance, le Président a noté que, en application de la décision 10/CP.2<sup>3</sup>, le secrétariat met à disposition à chaque session, les renseignements obtenus du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial sur l'appui financier fourni aux Parties non visées à l'annexe I en vue de l'établissement de leurs communications nationales, et il a annoncé qu'un rapport serait disponible pour examen par le SBI à la deuxième partie de sa treizième session.

---

<sup>3</sup> Le texte intégral des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa deuxième session figure dans le document FCCC/CP/1996/15/Add.1.

35. Le SBI a décidé d'examiner, à la deuxième partie de sa treizième session, une proposition du Président pour les conclusions sur cette question.

**B. Rapport de la deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts**

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

36. À sa 3ème séance, le 12 septembre, le SBI a décidé d'examiner cette question à la deuxième partie de sa treizième session.

**C. Deuxième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 10 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

37. À sa 3ème séance, le 12 septembre, le SBI a décidé d'examiner cette question à la deuxième partie de sa treizième session.

**X. MÉCANISME FINANCIER**

(Point 11 de l'ordre du jour)

**A. Appui au Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat**

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

38. Le SBI a examiné cette question à ses 3ème et 4ème séances tenues respectivement les 12 et 15 septembre.

39. À la 3ème séance, le secrétariat du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a communiqué une déclaration de M. Robert Watson, Président de ce Groupe, sur l'état de la proposition de projet du Fonds pour l'environnement mondial et du GIEC qui concerne le renforcement des capacités, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques.

2. Conclusions

40. À la 4ème séance, le 15 septembre, ayant examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions ci-après :

a) Le SBI a pris note de la déclaration du Président du GIEC sur l'état de la proposition de projet de renforcement des capacités dans le domaine de la vulnérabilité et de l'adaptation aux changements climatiques;

b) Le SBI a noté que le FEM avait approuvé l'octroi d'une subvention de 350 000 dollars E.U. au mécanisme de préparation des projets (bloc B) pour l'élaboration d'une proposition complète;

c) Il a noté également l'avancement de l'étude de cette proposition avec la participation d'experts des Parties non visées à l'annexe I.

**B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties**  
(Point 11 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

41. À sa 3ème séance, le 12 septembre, le SBI a décidé d'examiner cette question à la deuxième partie de sa treizième session.

**C. Autres questions**  
(Point 11 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. Le SBI a examiné cette question à ses 3ème et 4ème séances tenues respectivement les 12 et 15 septembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/MISC.1.

43. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

44. À la 3ème séance, le Président a proposé de mener des consultations informelles sur un éventuel projet de décision concernant des directives supplémentaires qui pourraient être formulées à l'intention du FEM et seraient examinées par la Conférence des Parties à sa sixième session.

2. Conclusions

45. À sa 4ème séance, le 15 septembre, ayant examiné une proposition du Président, le SBI a décidé d'étudier plus avant, à la deuxième partie de sa treizième session, dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par le Président du SBI, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda) et par M. Kerry Groves (Australie), le projet de décision sur les directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, ainsi que les communications supplémentaires reçues des Parties sur ce sujet, en vue d'en recommander l'adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session (voir l'annexe I ci-dessous).

**XI. LIEU DE LA SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES**  
(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

46. Le SBI a examiné cette question à ses 3ème et 4ème séances tenues respectivement les 12 et 15 septembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/7.

47. Le représentant du Maroc a remercié les délégués de la confiance qu'ils ont accordé à son pays en décidant que la septième session de la Conférence des Parties aurait lieu à Marrakech. Il a déclaré que la Conférence serait placée sous le haut patronage de Sa Majesté

le Roi Mohamed VI et qu'il serait heureux, au nom du Maroc et de tout le continent africain, d'accueillir les délégués à Marrakech.

48. À la même séance, le SBI a entendu un rapport du secrétariat concernant certains problèmes techniques survenus récemment qui obligent à réexaminer les dates de la première série de sessions en 2001. Le Président a procédé à des échanges de vues sur ce sujet et fera rapport au SBI.

49. À la 4<sup>ème</sup> séance, le 15 septembre, le Président a annoncé que ces échanges n'avaient pas permis d'aboutir à un consensus. Les dates de la première série de sessions en 2001 restent donc inchangées.

## 2. Conclusions

50. À sa 3<sup>ème</sup> séance, le 12 septembre, ayant examiné une proposition du Président, le SBI a recommandé un projet de décision sur le lieu de la septième session de la Conférence des Parties pour adoption par la Conférence à sa sixième session (FCCC/CP/2000/1/Add.1).

## **XII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

(Point 13 de l'ordre du jour)

### **A. Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions**

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

#### 1. Délibérations

51. Le SBI a examiné cette question à ses 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> séances tenues respectivement les 11 et 12 septembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2000/5, annexe I.

52. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

53. À la 1<sup>ère</sup> séance, le 11 septembre, après avoir rappelé que, à sa douzième session, le SBI avait transmis un premier projet de décision proposé par le Président pour examen à sa treizième session (FCCC/SBI/2000/5, par. 47 b)), le Président a demandé à M. Mohamed M. Ould El Ghaouth (Mauritanie) de continuer à mener des consultations informelles avec les Parties concernées.

54. À la 3<sup>ème</sup> séance, le 12 septembre, M. El Ghaouth a fait savoir que les consultations n'étaient pas terminées et que les Parties préféreraient renvoyer la mise en forme définitive du projet de décision à la deuxième partie de la session

#### 2. Conclusions

55. À la 3<sup>ème</sup> séance, le 12 septembre, ayant examiné les résultats des consultations informelles et les déclarations des représentants de six Parties, le SBI a décidé que le Président devait poursuivre ces consultations avec l'aide de M. El Ghaouth et que des décisions à ce sujet ne seraient prises qu'à la deuxième partie de la session en novembre, en vue de recommander

un projet de décision pour adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session (voir l'annexe II ci-dessous).

**B. Rapports financiers vérifiés, 1998-1999**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

**C. Résultats financiers provisoires pour 2000**

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

56. Le SBI a examiné ces questions ensemble à sa 3ème séance le 12 septembre. Il était saisi des documents suivants : FCCC/SBI/2000/8, FCCC/SBI/2000/9 et FCCC/SBI/2000/INF.12.

57. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties.

2. Conclusions

58. À sa 3ème séance, le 12 septembre, ayant examiné une proposition du Président, le SBI a adopté les conclusions ci-après :

a) Le SBI a pris note des rapports financiers vérifiés, 1998-1999, des observations des commissaires aux comptes et des résultats financiers provisoires pour 2000;

b) Le SBI a exprimé sa gratitude au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies qui a vérifié les comptes de la Convention et formulé des observations. Il s'est déclaré certain que les recommandations formulées par les commissaires aux comptes seraient appliquées par le secrétariat dans la mesure du possible;

c) Le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur les questions administratives et financières pour adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session (FCCC/CP/2000/1/Add.1);

d) Le SBI a convenu de commencer l'examen du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 à la deuxième partie de sa treizième session et invité le Secrétaire exécutif à faire établir les documents nécessaires à cet effet.

**D. Application de l'Accord de siège**

(Point 13 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

59. Le SBI a examiné cette question à sa 3ème séance, le 12 septembre. Le représentant de l'Allemagne a fourni un rapport intérimaire sur les mesures prises par son Gouvernement pour donner suite aux conclusions du SBI à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5, par. 5). Il a informé le SBI que des locaux supplémentaires avaient été fournis à titre de solution temporaire; il a réaffirmé que son Gouvernement avait l'intention de loger en un même lieu toutes les organisations des Nations Unies et il a fait rapport sur les conditions dans lesquelles ont lieu

actuellement la délivrance de visas aux délégués et l'octroi d'autorisations de résidence et de permis de travail aux fonctionnaires des Nations Unies et à leurs familles.

60. Le Secrétaire exécutif a répondu que le secrétariat continuerait de coopérer avec le Gouvernement du pays hôte et les autres organisations des Nations Unies situées à Bonn sur ces questions, et qu'il porterait à la connaissance du SBI les progrès éventuellement réalisés. Il a informé le SBI que l'installation du personnel dans les bureaux supplémentaires commencerait après la sixième session de la Conférence des Parties.

## 2. Conclusions

61. À sa 3ème séance, le 12 septembre, le SBI a pris note des déclarations faites par le Gouvernement hôte et par le Secrétaire exécutif, et les a invités à le tenir au courant de la situation à sa prochaine session.

### **E. Coopération avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

#### 1. Délibérations

62. À la 3ème séance, le 12 septembre, le Secrétaire exécutif a présenté un exposé sur le plan visant à créer des services administratifs communs aux secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Président a proposé que le secrétariat fasse rapport sur cette question aux sessions suivantes du SBI.

#### 2. Conclusions

63. À sa 3ème séance, le 12 octobre, le SBI a pris note du plan visant à établir des services administratifs communs avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et s'en est félicité.

### **XIII. QUESTIONS DIVERSES**

(Point 14 de l'ordre du jour)

64. À la 3ème séance, le 12 septembre, le Président a proposé de renvoyer l'examen des questions liées aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto à la deuxième partie de la treizième session après que le SBSTA sera parvenu à des conclusions quant aux directives concernant ces articles, afin de les présenter pour adoption par la Conférence des Parties à sa sixième session.

65. À la 4ème séance, le 15 septembre, le Président a informé le SBI qu'il lui avait été demandé que le SBI soit invité à réviser la recommandation à la Conférence des Parties qu'il avait convenue à sa douzième session (FCCC/SBI/2000/5, par. 43), à propos des modalités d'organisation de la sixième session de la Conférence des Parties. Selon cette révision, la Conférence adopterait son ordre du jour le lundi 13 novembre 2000 au lieu du lundi 20 novembre 2000 comme il avait été recommandé initialement. Le Président a fait savoir qu'il avait pris des avis à ce sujet. Le SBI a approuvé les modalités révisées de l'adoption de l'ordre du jour de la sixième session de la Conférence des Parties et le Président a demandé au secrétariat d'incorporer cette révision dans l'organisation de la sixième session de la Conférence des Parties.

#### **XIV. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION**

(Point 15 de l'ordre du jour)

##### **1. Délibérations**

66. À sa 4<sup>ème</sup> séance, le 15 septembre, le SBI a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa treizième session (FCCC/SBI/2000/L.2).

67. Une déclaration a été faite par une Partie parlant au nom du Groupe africain sur les points suivants : aide financière apportée au GIEC, activités du FEM en Afrique, difficultés rencontrées par les délégations africaines pour obtenir leurs visas et organisation de la sixième session de la Conférence des Parties.

68. À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever l'établissement du rapport sur les travaux de sa session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

#### **XV. CLÔTURE DE LA SESSION**

69. À la dernière séance commune du SBI et du SBSTA, le 15 septembre, des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom du groupe des pays les moins avancés, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un autre encore au nom de la Communauté européenne et de ses États membres. Des déclarations ont également été prononcées par un représentant de l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe, au nom des milieux industriels et commerciaux, et par un représentant du Consortium for Community Forest Systems, au nom des populations autochtones.

70. Les présidents ont indiqué qu'il n'y aurait pas de nouvel ordre du jour provisoire annoté pour la deuxième partie de la treizième session. Le secrétariat établirait une liste des documents relatifs aux différents points de l'ordre du jour (FCCC/CP/2000/1/Add.2).

71. À la même séance, les présidents des organes subsidiaires ont demandé à ceux des groupes de contact de continuer à exercer leurs fonctions à la deuxième partie de la treizième session, même ceux qui n'avaient pas pu participer à la première partie. Ils les ont priés de tenir des consultations avant la deuxième partie de la treizième session et d'en communiquer les résultats aux organes subsidiaires à cette occasion.

72. Les présidents ont suspendu la session des organes subsidiaires, qui reprendra le 13 novembre à La Haye.

Annexe I

**PROJET DE DÉCISION À EXAMINER PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE  
DE MISE EN ŒUVRE À LA DEUXIÈME PARTIE  
DE SA TREIZIÈME SESSION**

**Projet de décision -/CP.6**

**Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée  
d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier**

**Texte établi par les coprésidents**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant ses décisions 11/CP.1,10/CP.2,11/CP.2,12/CP.2,2/CP.4,8/CP.5 et [10/CP.5],*

*[Notant que le financement a été étendu grâce aux procédures accélérées du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin que les pays puissent faire face aux besoins de renforcement des capacités identifiés dans la décision 2/CP.4, et que les Parties puissent ainsi préserver et renforcer leurs moyens nationaux et établir leur deuxième communication nationale conformément à la décision 8/CP.5],*

*Notant aussi le lancement par le FEM d'ateliers de dialogue entre les pays, conçus pour améliorer la coordination nationale, renforcer les capacités et promouvoir la sensibilisation, et les résultats de la première phase de l'initiative du FEM pour le développement des capacités - un partenariat stratégique entre le secrétariat du FEM et le Programme des Nations Unies pour le développement - qui ont été soumis aux Parties conformément à la décision 10/CP.5,*

*Se félicitant de l'ouverture de négociations sur la troisième reconstitution du FEM et priant instamment les Parties visées à l'annexe II d'[accroître] leurs contributions à la caisse du FEM,*

1. *Décide que, conformément aux paragraphes 3 et 5 de l'article 4 et au paragraphe 1 de l'article 11 de la Convention, le FEM en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, devrait fournir des ressources financières aux pays en développement Parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, pour :*

a) *[Exécuter les activités d'adaptation de la phase II impulsées par les pays, qui s'appuient sur le travail effectué à l'échelle nationale pour l'établissement des communications nationales ou sur des études nationales approfondies, et élaborer des projets de démonstrations (apprentissage par la pratique) visant à identifier puis à mettre en œuvre des solutions viables pour les activités d'adaptation de la phase III];*

a) *bis [Exécuter des activités d'adaptation de la phase II impulsées par les pays, qui s'appuient sur le travail effectué à l'échelle nationale pour l'établissement des communications nationales ou sur des études nationales approfondies dans les pays et les régions particulièrement vulnérables recensés au cours de la phase I et notamment dans les pays exposés à des catastrophes naturelles liées au climat];*

- a) *ter* [Élaborer des projets de démonstrations (apprentissage par la pratique) visant à identifier puis à mettre en œuvre des solutions viables pour les activités d'adaptation de la phase III];
- b) [Favoriser le maintien des "équipes de pays", approche qui améliore la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de données sur les questions relatives aux changements climatiques et renforce l'engagement des pays en faveur des objectifs de la Convention];
- c) [Créer des bases de données nationales, sous-régionales ou régionales sur les changements climatiques ou améliorer celles qui existent déjà];
- d) [Renforcer la capacité de leurs réseaux d'information sous-régionaux et/ou régionaux pour en faire des sources d'information sur l'évaluation de la vulnérabilité et les mesures d'adaptation ainsi que des systèmes d'information géographique];
- e) [Améliorer la collecte de données relatives aux changements climatiques (par exemple les facteurs locaux d'émission) et le rassemblement d'informations ainsi que l'analyse et l'interprétation de ces données et leur diffusion aux décideurs nationaux et aux autres utilisateurs terminaux];
- f) [Établir et/ou renforcer les institutions et "centres d'excellence" sous-régionaux ou régionaux qui travaillent dans le domaine des changements climatiques, afin qu'ils puissent constituer une structure d'appui, notamment pour la recherche d'informations et le soutien technique];
- g) [Élaborer et exécuter les projets identifiés comme prioritaires dans leurs communications nationales];
- h) [Mener, lors de la présentation de leurs communications nationales initiales, et de l'établissement de leurs communications nationales suivantes, une action plus approfondie de sensibilisation et d'éducation du public aux questions concernant les changements climatiques afin d'accroître la participation de la population];
- i) [Renforcer les moyens qui permettent de préparer les populations et de gérer les catastrophes naturelles, y compris par la conception de plans d'urgence en cas de sécheresse et d'inondation dans les zones [exposées à des phénomènes météorologiques extrêmes] [particulièrement vulnérables à l'effet nocif des changements climatiques]];
- j) [Renforcer [le cas échéant, ou créer] [les moyens de participer aux] dispositifs d'alerte rapide dans des conditions intégrées et pluridisciplinaires afin d'aider les Parties particulièrement vulnérables];
2. [Prie] [Encourage] le FEM à :
- a) [Poursuivre les efforts qu'il déploie afin de réduire l'intervalle entre l'approbation des avant-projets, l'élaboration et l'approbation des projets correspondants, et le décaissement des fonds par les agences d'exécution pour les pays bénéficiaires];

a) *bis* [Poursuivre la rationalisation du cycle des projets afin de rendre la procédure d'élaboration plus simple, plus transparente et moins contraignante et pour que les pays y jouent un rôle moteur plus important];

b) [Faire en sorte que les agences d'exécution soient] [encouragent ses agences d'exécution à être] plus sensibles aux demandes d'assistance émanant de pays en développement Parties pour des activités de projets liées aux changements climatiques et visant à appliquer les directives de la Conférence des Parties;

c) Faire davantage appel à des experts ou consultants nationaux et régionaux à tous les stades de l'élaboration et de l'exécution des projets. À cet égard, il devrait mettre [sa liste d'experts et de consultants nationaux et régionaux à la disposition des pays en développement Parties par le biais des institutions mentionnées au paragraphe 1 (e) et/ou g) ci-dessus] [ces informations à la disposition des pays en développement];

d) [Poursuivre la rationalisation de son cycle de projets afin qu'il n'existe qu'un seul cycle pour toutes les activités du FEM dans ses agences d'exécution];

e) [Envisager de recommander que la deuxième assemblée du FEM augmente le nombre des agences d'exécution afin que les pays en développement Parties puissent avoir accès plus facilement aux ressources du FEM pour des activités visant à appliquer les directives de la Conférence des Parties];

3. *Prie en outre* le FEM d'inclure dans son rapport à la septième session de la Conférence des Parties les mesures particulières qu'il aura prises pour appliquer les dispositions de la présente décision.

Annexe II

**PROJET DE DÉCISION DESTINÉ À ÊTRE EXAMINÉ PAR L'ORGANE  
SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE À LA DEUXIÈME PARTIE  
DE SA TREIZIÈME SESSION**

**Projet de décision -/CP.6**

**Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* l'alinéa b) du paragraphe 8 de ses procédures financières,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire exécutif sur les solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions (FCCC/SBI/2000/2),

1. *Prend note* des initiatives déjà prises par le Secrétariat qui sont indiquées au paragraphe 17 du document FCCC/SBI/2000/2;
2. *Demande instamment* à toutes les Parties à la Convention de noter que les contributions au budget de base sont dues le 1er janvier de chaque année et de verser sans retard l'intégralité de leurs contributions pour cette date;
3. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à agir par la persuasion et à utiliser aussi d'autres moyens, notamment d'afficher l'état des contributions de manière plus visible sur le site Web de la Convention, afin d'encourager les Parties à verser leurs contributions à temps;
4. *Décide* qu'à compter du 1er janvier 2001, les Parties qui ont des arriérés de contributions pour une année entière ou davantage ne pourront pas prétendre :
  - a) Être membres du Bureau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires;
  - b) Participer aux débats lors des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires;
  - c) Être invitées aux ateliers et autres réunions organisés entre les sessions;
5. *Décide* qu'à compter du 1er janvier 2001, les Parties qui pourraient en principe bénéficier d'un financement et qui ont des arriérés de contributions pour une année entière ou davantage ne recevront pas de fonds pour participer à des sessions;
6. *Décide* aussi que les paragraphes 4 et 5 ne s'appliquent pas aux Parties qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés ou des petits États insulaires à moins qu'elles soient en retard de deux ans ou plus dans le paiement de leurs contributions;
7. *Décide en outre* qu'à compter du 1er janvier 2001, les délégations des Parties qui ont des arriérés de contributions pour une année ou plus ne pourront être représentées que par deux membres aux sessions de la Conférence des Parties et des organes subsidiaires jusqu'à ce que leurs arriérés aient été payés.

Annexe III

**GROUPE DE TRAVAIL COMMUN SUR LE RESPECT DES DISPOSITIONS :  
RAPPORT SUR SES TRAVAUX DURANT LA PREMIÈRE PARTIE  
DE LA TREIZIÈME SESSION DES ORGANES SUBSIDIAIRES**

**I. INTRODUCTION**

1. Les séances du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions ont été présidées par M. Tuiloma Neroni Slade et M. Harald Dovland.
2. L'un des coprésidents a ouvert la réunion et rappelé que les échanges de vues entre les sessions avaient été utiles. Sur la base de ces échanges, les coprésidents ont établi un texte sur les procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions (FCCC/SB/2000/7).
3. À la suite des échanges de vues qui ont eu lieu au cours de la semaine de réunions informelles ayant précédé la session, les coprésidents ont établi un texte révisé sur le respect des dispositions qui sera soumis pour examen au Groupe de travail commun.

**II. PROCÉDURES ET MÉCANISMES RELATIFS AU RESPECT  
DES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE DE KYOTO**

1. Délibérations

4. Le Groupe de travail commun a débattu du respect des dispositions. Des déclarations ont été faites par les représentants de 20 Parties dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre encore au nom de l'Alliance des petits États insulaires.

2. Conclusions

5. Sur la base d'une proposition des coprésidents, le Groupe de travail commun les a priés de développer, avec le concours du secrétariat, le texte sur le respect des obligations reproduit dans le document FCCC/SBI/2000/10/Add.2, afin qu'il serve de base aux négociations, avec les contributions des Parties, à la deuxième partie de la treizième session des organes subsidiaires.

**III. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES RÉUNIONS**

6. Le Groupe de travail commun a examiné et adopté le rapport sur les travaux de ses réunions qui avait été établi par les coprésidents.

Annexe IV

**DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE  
ÉTAIT SAISI À LA PREMIÈRE PARTIE DE SA TREIZIÈME SESSION**

FCCC/SBI/2000/5	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa douzième session, Bonn, 12-16 juin 2000
FCCC/SBI/2000/6	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2000/7	Lieu de la septième session de la Conférence des Parties
FCCC/SBI/2000/8	Administrative and financial matters. Income and budget performance in the biennium 2000-2001: interim report as at 30 June 2000. Arrangements for administrative support to the Convention. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2000/9	Administrative and financial matters. Audit reports. Audited financial statements for the biennium 1998-1999: report of the United Nations Board of Auditors. Note by the Executive Secretary
FCCC/SBI/2000/11	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Greenhouse gas inventory data from 1990 to 1998. Report on national greenhouse gas inventory data from Annex I Parties from 1990 to 1998
FCCC/SBI/2000/INF.7	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Activities of the secretariat to facilitate the provision of financial and technical support, and information on communications from Parties not included in Annex I to the Convention
FCCC/SBI/2000/INF.12	Administrative and financial matters. Income and budget performance in the biennium 2000-2001. Status report on receipt of contributions from Parties
FCCC/SBI/2000/MISC.1	Financial mechanism. Other matters. Draft decision submitted by the Group of 77 and China
FCCC/SBI/2000/L.2	Report on the session. Draft report of the Subsidiary Body for Implementation on the first part of its thirteenth session
FCCC/SBI/2000/L.3	Lieu de la septième session de la Conférence des Parties. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

FCCC/SBI/2000/CRP.8	Administrative and financial matters. Recommendation of the Subsidiary Body for Implementation
FCCC/SBI/2000/CRP.9	Financial mechanism. Other matters. Draft conclusions by the Chairman
FCCC/SBI/2000/CRP.9/Add.1	Financial mechanism. Other matters. Addendum. Additional guidance to the operating entity of the financial mechanism. Co-Chairmen's text
FCCC/SBI/2000/CRP.10	Financial mechanism. Support to the Intergovernmental Panel on Climate Change. Draft conclusions by the Chairman
FCCC/SB/2000/4	Mécanismes prévus aux articles 6, 12 et 17 du Protocole de Kyoto. Texte unifié sur les principes, modalités, règles et lignes directrices. Note des présidents
FCCC/SB/2000/5 et Corr.1	Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphe 3 de l'article 2 et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto). Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto. Note des présidents des organes subsidiaires
FCCC/SB/2000/6 et Add.1	Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote. Quatrième rapport de synthèse et projet révisé de cadre uniformisé de présentation des rapports
FCCC/SB/2000/7	Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto. Propositions des coprésidents du Groupe de travail commun sur le respect des dispositions
FCCC/SB/2000/8	Capacity-building in developing countries (non-Annex I Parties). Possible elements of a draft framework for capacity-building in developing countries (non-Annex I Parties)
FCCC/SB/2000/9	Capacity-building in countries with economies in transition. Possible elements of a draft framework for capacity-building in countries with economies in transition (Parties included in Annex I to the Convention but not included in Annex II)
FCCC/SB/2000/MISC.4 and Add.1, Add.2/Rev.1, Add.2/Rev.1/Corr.1, and Add.3	Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Principles, modalities, rules and guidelines. Additional submissions from Parties

- FCCC/SB/2000/CRP.10 Procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol. Report of the Joint Working Group on Compliance on its work during the thirteenth sessions of the subsidiary bodies
- FCCC/SB/2000/CRP.10/Add.1 Procedures and mechanisms relating to compliance under the Kyoto Protocol. Proposals by the Co-Chairmen of the Joint Working Group on Compliance
- FCCC/SB/2000/CRP.11 Implementation of Article 4.8 and 4.9 of the Convention (decision 3/CP.3 and Articles 2.3 and 3.14 of the Kyoto Protocol). Matters relating to Article 3.14 of the Kyoto Protocol. Draft conclusions by the chairmen
- FCCC/SB/2000/CRP.11/Add.1 Implementation of Article 4.8 and 4.9 of the Convention (decision 3/CP.3 and Articles 2.3 and 3.14 of the Kyoto Protocol). Matters relating to Article 3.14 of the Kyoto Protocol. [Draft decision(s)]
- FCCC/SB/2000/CRP.13 Capacity-building. Capacity-building in developing countries (non-Annex I Parties). Capacity-building in countries with economies in transition. Draft conclusions by the chairmen
- FCCC/SB/2000/CRP.13/Add.1 Capacity-building. Capacity-building in developing countries (non-Annex I Parties). Draft decision
- FCCC/SB/2000/CRP.13/Add.2 Capacity-building. Capacity-building in countries with economies in transition. Draft decision
- FCCC/SB/2000/CRP.14 Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol. Conclusions
- FCCC/SB/2000/CRP.14/Add.1 (Volumes 1-4) Mechanisms pursuant to Articles 6, 12 and 17 of the Kyoto Protocol

-----